

# NOTE DE PROTECTION

*Janvier-Mars 2024*

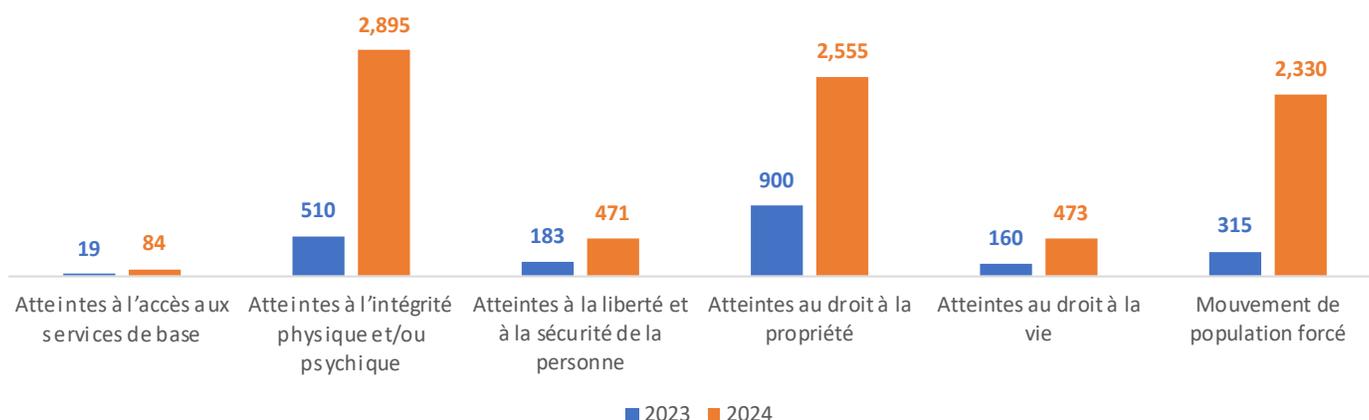
# MALI

## I. Aperçu général de la situation sécuritaire et de protection

La situation de protection et de sécurité dans le centre et le nord du pays est restée volatile et préoccupante

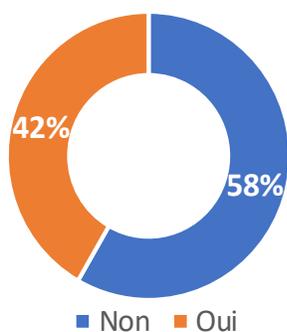
pendant le premier trimestre de 2024, avec 8,698 incidents de protection documentés par le système de monitoring de protection. Ce chiffre constitue une hausse de 123% par rapport à la même période de 2023 (2,064) et une augmentation de 127% par rapport au trimestre précédent (1,946). Les catégories de violations les plus fréquentes au cours de cette période, sont les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (2,878), les atteintes au droit à la propriété (2541) et le mouvement forcé de population (2,259). Les régions avec le plus grand nombre d'incidents de protection documentés sont Mopti (2,876), suivi de Gao (2,263), Ségou (1,279) et Tombouctou (1,205). Néanmoins, Kidal a observé la plus grande hausse (173%) des incidents de protection (534 incidents) par rapport au même trimestre en 2023 (39 incidents), suivi de Gao avec une hausse de 143%, et Ménaka avec une hausse de 130%.

Categories de violations rapportées au premier trimestre 2023-2024



Par ailleurs, malgré la gravité des incidents susmentionnés, il convient de signaler que la situation n'est pas uniforme le long de la frontière Algéro-Malienne (longue de plus de 1300 km). A certains endroits, plus calmes, des retours de personnes ayant fui depuis octobre 2023, ont été observés. En effet, la situation sécuritaire dans la ville de Kidal demeure relativement calme mais certaines localités, telles que Talhandak et Tinzawaten restent instables en raison des affrontements entre différents groupes armés et les Forces Armées Maliennes (FAMA) et ses partenaires.

Vous sentez-vous en sécurité dans votre communauté ?



Dans le cadre du monitoring de protection P21, 58% des ménages interrogés au cours du premier trimestre 2024, ont confirmé ne pas se sentir en sécurité dans leur communauté à cause de la présence d'acteurs armés non étatiques et l'absence des autorités étatiques, tandis que 29 %, ont cité des restrictions de mouvement, principalement en raison des activités des groupes armés, des braquages sur les axes routiers et de la présence d'engins explosifs improvisés/restes explosifs de guerre (EEI/REG). forces de défense et de sécurité.

Malgré la reprise de certaines grandes villes stratégiques par les FAMA, il y a eu une augmentation des attaques de villages et sur les axes routiers, des embuscades, des incursions armées et des affrontements entre les acteurs

armés non étatiques, notamment dans certaines régions telles que Ménaka, Tombouctou (vers l'Ouest), Ségou (Macina), Bandiagara (Koro), et Douentza. Cette situation se traduit également par une augmentation des risques liés à la menace explosive et à la prolifération des armes légères et de petit calibre et du nombre de victimes civiles. Les civils sont de plus en plus exposés aux tirs croisés lors des hostilités, à des braquages ou intimidations au cours des contrôles de routine de leurs véhicules. Au cours de leurs attaques, les groupes armés non-étatiques (GANE) ont commis des enlèvements, des viols et autres violences basées sur le genre, des incendies de maisons et des pillages. Il est important de souligner que certains facteurs aggravent les risques d'attaques dans certaines localités, notamment la faible présence des Forces de Défense et de Sécurité (FDS).

Dans la région de Ségou (Macina) et de Bandiagara (Bankass), une escalade significative de la violence entre les groupes armés radicaux et les groupes d'autodéfense a été observée. Selon certains informateurs clés de ces localités, ces combats ont aggravé la situation humanitaire déjà désastreuse causée par une mauvaise campagne agricole. A cela s'ajoute une restriction de mouvements d'une localité à une autre, perturbant ainsi, l'approvisionnement des populations affectées en denrées alimentaires, biens de première nécessité et l'accès à l'assistance humanitaire.

En outre, l'utilisation des drones par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) contre les groupes armés non étatiques dans les régions de Mopti, Ménaka, Kidal et Tombouctou, a causé des mouvements préventifs de population, des dommages collatéraux, provoquant des blessures et des pertes en vies humaines de civils, parmi lesquelles des enfants. Ce mode opératoire des FAMA (utilisation des drones) pourrait augmenter les risques associés à la contamination de ces zones par des engins explosifs, notamment les restes explosifs de guerre. Pour illustration, le 20 mars 2024, à Tinbidan, dans la commune d'Abeibara (région de Kidal), les frappes aériennes de drones des Forces de Défense et de Sécurité, à 110 km au Nord-Est de Kidal, auraient fait quatre (4) victimes collatérales dont un garçon de 15 ans.

Les affrontements entre les groupes armés rivaux ou entre les groupes armés non étatiques et les FAMA, les incursions des GANE dans plusieurs localités et la menace des engins explosifs ont aussi entraîné des mouvements de population vers les pays limitrophes (Algérie) ou vers le sud du Mali. Ce phénomène touche principalement le Nord-Ouest de la région de Tombouctou et de Taoudéni, les régions de Ménaka, Kidal, Mopti et certaines localités de la région de Ségou. La pression des forces étatiques a poussé certains groupes, notamment le Groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans (JNIM), à se replier de plus en plus à l'Ouest, en particulier dans les régions de Kayes et de Nioro où des mouvements de réfugiés vers la frontière ont été observés, avec des refoulements (20 cas) et expulsions (45 cas) de la Mauritanie<sup>1</sup> subis entre autres par des personnes qui faisaient des mouvements préventifs. Le Sud du pays, en particulier Sikasso et l'Ouest du pays, deviennent de véritables hotspots de mouvements mixtes, tendance qui avait déjà débuté en 2023, de sorte qu'actuellement ces régions demandent un suivi rapproché des acteurs de protection.

Les déplacements forcés ou préventifs exposent la population civile à plusieurs risques de protection, affectent l'accès aux moyens de subsistance, réduisent les capacités de production économique et pèsent sur les ressources des communautés d'accueil avec des risques de frictions sociales.

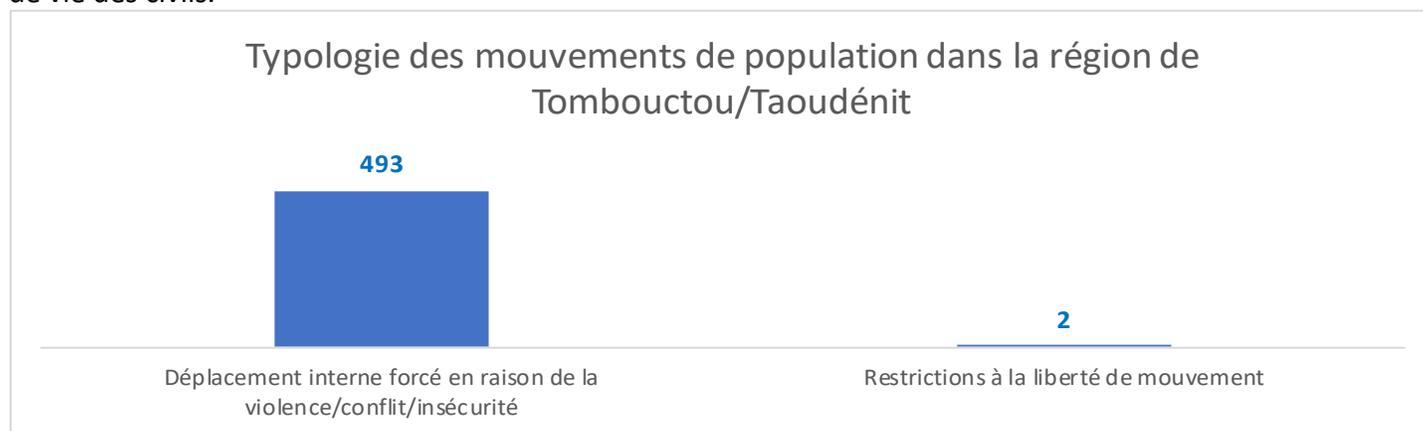
Sur les routes migratoires, le nombre d'incidents de protection reste élevé. Seulement au premier trimestre 2024, 785 personnes victimes d'incidents de protection avaient été identifiées, suivant les mêmes tendances que l'année précédente où 3,255 victimes ont été enregistrées. Parallèlement, 17 personnes handicapées et 73 femmes enceintes ont été enregistrées. La situation actuelle, et le caractère lacunaire des services de protection, sinon leur absence totale, demande une attention particulière des acteurs de protection pour renforcer la réponse de protection sur les couloirs migratoires.

*1. La Mauritanie et l'Algérie avec 07 cas de refoulement enregistrés) au premier trimestre 2024 sont les seuls pays sur les sept (07) frontaliers au Mali dont les actes de refoulements sont régulièrement documentés.*

## II. Problématiques de protection par région

### 1. Tombouctou/Taoudénit<sup>2</sup> :

Dans les régions de Tombouctou et de Taoudénit l'environnement de protection a été fortement marqué par des violations des droits humains perpétrées par des acteurs armés. Ces violations ont engendré d'importants mouvements de population. Pendant le mois de janvier, le système de monitoring de protection a rapporté des cas de mouvement de population (déplacés internes, et demandeurs d'asile) dans les cercles de Tombouctou, Diré et Gourma Rharous. Dans les différentes localités de la région de Tombouctou, les GANE ciblent particulièrement les populations civiles en les privant d'accès aux services essentiels afin d'augmenter leurs vulnérabilités. Dans la région de Taoudénit, les GANE exercent un contrôle territorial significatif, instaurant des règles strictes et percevant des taxes illégales sur les ressources des populations, contribuant ainsi à la détérioration des conditions de vie des civils.



Parmi les types d'incidents les plus fréquemment signalés figurent les arrestations et les détentions arbitraires, les atteintes au droit à la vie, les agressions physiques, les enlèvements, les mariages forcés, les menaces, les extorsions et les taxes illégales. Ces actes de violence entraînent des conséquences dévastatrices sur les individus et les communautés touchés, provoquant des traumatismes physiques et psychologiques, ainsi que des difficultés d'accès aux ressources et aux services sociaux de base.

Les localités les plus touchées par ces incidents dans la région de Tombouctou sont la commune de Bambara Maoude, de Ber, de Binga, de Bourem Inaly, de Bourem Sidi Amar, de Dangha, de Diré, de Douékire, de Doukouria, d'Essakane, de Gossi, de Goundam, d'Haïbongo, d'Hanzakoma, de Lafia, de Rharous, de Salam, de Sareyamou, de Séréré, de Soboundou, de Tindirma, de Tombouctou et de Tonka. Les données confirment également une répartition inégale des incidents à travers les différentes communes, signalant un nombre disproportionné d'incidents dans quelques communes par rapport aux autres. Ainsi, les communes de Salam et de Bourem Inaly ont enregistré un nombre significatif d'incidents, qui pourrait être attribué à divers facteurs, tels que la présence de différents groupes armés.

La situation sécuritaire durant le mois de février et de mars a été marquée par une relative accalmie en termes de sécurité dans les deux régions. Au total 315 incidents de protection ont été documentés par le système de monitoring de protection en février et 210 en mars 2024.

Cela représente une diminution significative par rapport au mois de janvier (680) à cause de l'intensification des patrouilles et des opérations de forces de sécurité menées dans la région de Tombouctou. Au cours de la troisième semaine du mois de mars, la situation s'est stabilisée, en raison d'un important mouvement des forces

*2. La Mauritanie et l'Algérie avec 07 cas de refoulement enregistrés) au premier trimestre 2024 sont les seuls pays sur les sept (07) frontaliers au Mali dont les actes de refoulements sont régulièrement documentés.*

armées maliennes et de leurs partenaires, quittant Mopti pour se rendre à Tombouctou jusqu'à Bamba dans la région de Gao.

Malgré cette accalmie, des incidents préoccupants ont été enregistrés durant le mois de mars 2024, avec trois tirs de mortiers dans la zone aéroportuaire de la commune urbaine de Tombouctou (ancien camp de la MINUSMA), le 18 mars. Aucune perte en vie humaine, ni dégât matériel n'a été signalé, cependant, cet incident démontre la persistance de la menace dans la zone.

La levée du blocus aux frontières entre le Mali et la Mauritanie, annoncée dans un communiqué des groupes armés non étatiques (CSP), daté du 09 février 2024, a permis la reprise des échanges commerciaux, notamment le transport d'hydrocarbures et d'autres produits essentiels.

Cela pourrait contribuer à soulager les communautés locales déjà fortement affectées sur le plan économique par la crise sécuritaire qui sévit dans la région depuis plusieurs années. La reprise des échanges commerciaux pourrait créer des opportunités économiques, stabiliser les prix des produits de première nécessité et favoriser le développement économique local.

A Léré, commune de Niafouké, les informations faisaient état d'instauration de blocus par le groupe armé non étatique du JNIM interdisant toute entrée ou sortie et menaçant de représailles sévères toute personne qui désobéirait à leurs instructions. Cependant, depuis le mois de mars, des foires se tiennent dans la zone et les véhicules peuvent désormais passer par Léré.

Pendant la période sous revue, la population du village d'Acharane, commune d'Alafia, qui avait quitté la zone en raison des menaces des GANE en juillet 2023, a commencé à retourner dans ledit village. Cette tendance au retour est le résultat des appels lancés par les autorités de la région à l'ensemble des personnes ayant quitté leur localité, les encourageant à revenir chez elles.

Enfin, le 16 mars 2024, après huit mois de fermeture due à la crise sécuritaire et aux déplacements massifs de population, le marché de Ber a rouvert ses portes. Cette réouverture est un événement significatif dans la région, offrant une opportunité pour les habitants de subvenir à leurs besoins économiques de base malgré les défis persistants liés à la sécurité.

## 2. Gao/Kidal/Ménaka

Au mois de janvier, le système de monitoring de protection a documenté 1,256 incidents de protection dans les régions de Gao, Ménaka et Kidal, dont la majorité sont des atteintes au droit à la propriété, à l'intégrité physique/psychique et des mouvements de population.

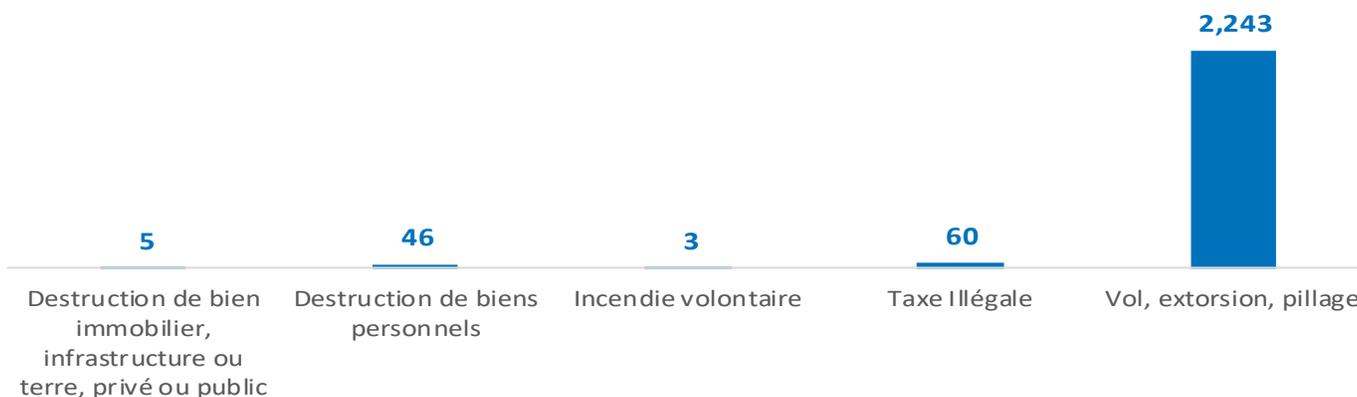
Les localités les plus affectées sont les communes de Bourra (538 cas), Gao (136) et N'Tillit (114). Comparativement au mois de décembre 2023 (155 cas), on note une augmentation de 156% du total des incidents, qui pourrait s'expliquer par l'intensification des affrontements armés, la recrudescence des attaques des groupes armés non étatiques (présumés radicaux), notamment dans les périphéries des communes urbaines/rurales et sur les axes routiers principalement Ansongo-Ménaka et Ménaka-Kidal. Les opérations militaires des FDS et les représailles de l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS) compte tenu du fait que l'un de leurs leaders aurait été neutralisé à Inarabane, dans la commune de Ménaka lors de frappes aériennes des FAMa le 21 janvier 2024, pourraient justifier cette hausse. A cela s'ajoute la recherche par les groupes armés de moyens financiers et de vivres pour leur survie et leurs activités.

Toutefois, il y a aussi eu la redynamisation de l'équipe du monitoring de protection ainsi que des comités locaux de protection communautaire à la première quinzaine du mois, ce qui aurait contribué à l'amélioration de la collecte des incidents surtout dans les zones inaccessibles. Il faut aussi ajouter le repositionnement des moniteurs dans les zones à forte concertation d'incidents de protection.

Le mois de janvier a aussi été marqué par des décisions prises par les autorités maliennes sur le plan politique dont les conséquences sur la population des différentes régions du pays, sont pour le moment difficiles à prédire. Il s'agit de l'annonce le 25 janvier 2024 de la fin "avec effet immédiat" de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger et signé entre le Mali et les groupes rebelles en 2015 ainsi que le retrait du Mali et deux autres pays de l'Alliance des États du Sahel (le Burkina Faso et le Niger) de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le 28 janvier 2024.

Dans la région de Gao, l'environnement sécuritaire et de protection a été dominé par des menaces et attaques de villages, des pillages, des braquages (axe Gao-Ansongo), des extorsions, des enlèvements, des taxes illégales, le blocus de voies de ravitaillement par des camions et des déplacements forcés de population, sans oublier les tirs d'obus contre les positions des FAMa dans les grandes villes (Gao). Depuis le 19 février 2024, selon des sources locales, des éléments de l'EIGS auraient intimé l'ordre à la population de Tin-hama de se déplacer vers la frontière nigérienne. À la suite de cet ordre, environ 2,000 ménages de la commune de Tin-hama en provenance de Aksikalane, Amalawlaw, Assounagadar, Inkarosse, Inkindiman, Intabilida, Inzinane, Tidembizen Tintichedene, se seraient déplacés vers Tin-digmatan, dans la même commune.

### Typologie d'atteintes au droit à la propriété



Dans la région de Kidal, il y a eu une flambée des prix des produits de grande consommation et des denrées alimentaires, qui semblerait être due au blocus instauré par les groupes armés de la coordination du mouvement de l'Azawad (CMA) depuis le 1er décembre 2023 et renforcé le 12 janvier 2024 par le JNIM et l'EIGS. Il y a aussi eu une augmentation des violations des droits humains avec des braquages, des extorsions et des agressions physiques, malgré les patrouilles des FDS dans la région qui auraient souvent procédé à des frappes aériennes, entraînant parfois des victimes collatérales (civils). Ces frappes de drones qui avaient pour cible les groupes armés non étatiques, seraient également la cause de mouvements de population vers l'Algérie. Pendant le mois de février, plus de 230 ménages auraient été contraints d'effectuer un mouvement secondaire de peur d'être des victimes collatérales d'une éventuelle attaque.

Quant à Ménaka, au cours de mois de janvier il y a eu une intensification des violations des droits humains contre la population et une multiplication des opérations militaires des FAMa pour la protection des personnes

et de leurs biens. Le système de monitoring de protection a recensé et alerté sur l'arrivée massive de plus de 550 ménages de 3,300 personnes dans la ville de Ménaka à la suite d'un ultimatum de 48 heures donné par l'EIGS à la population de quitter les alentours de Ménaka après la mort d'un de leurs leaders par une frappe aérienne des FAMA. Avec les contraintes d'accès, l'insuffisance de l'aide humanitaire ainsi que le maintien du blocus et l'intensification des attaques contre les populations civiles par les GANE, la situation sécuritaire est restée volatile même pendant le mois de février. Par endroit, cette situation a provoqué des mouvements de population vers l'Algérie et vers la région de Gao. La vulnérabilité de la population augmente de plus en plus, les prix des denrées flambent, les magasins ainsi que les dépôts de médicaments se vident, la malnutrition s'installe chez les enfants et les chefs de famille sont obligés d'effectuer des déplacements vers d'autres localités.

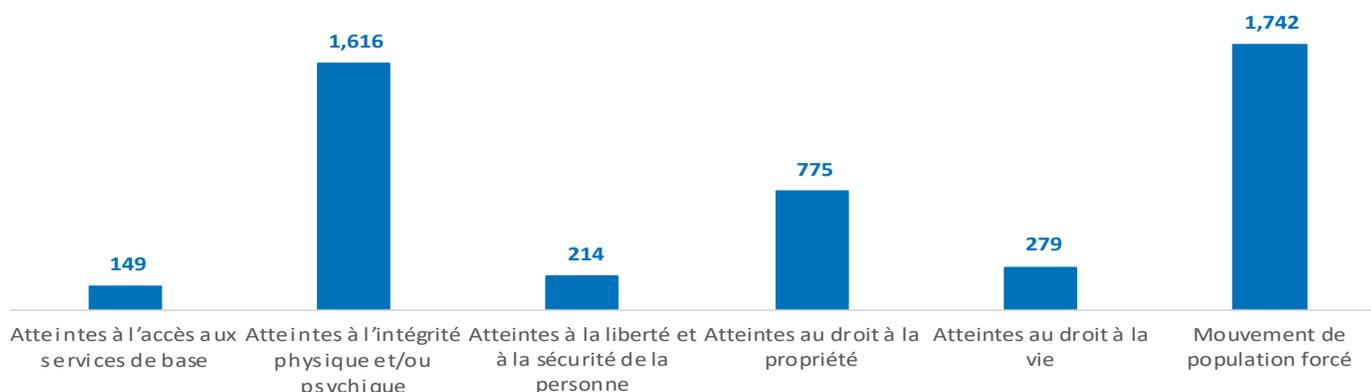
Pendant le mois de mars, 1,092 incidents de protection ont été documentés dans les régions de Gao, Ménaka et Kidal, soit une hausse de 46,85% par rapport au mois de février (747). Cette hausse pourrait s'expliquer par la multiplication des attaques de villages par les éléments de l'EIGS, les braquages et extorsions sur les axes routiers par les hommes armés non identifiés, mais aussi les frappes de drones des FDS qui auraient occasionné des victimes collatérales dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité dans les trois régions. Les localités les plus affectées en mars étaient les communes de Gabero avec 476 violations et Anéfif avec 127 violations.

### 3. Mopti

La région de Mopti reste l'épicentre des violations, enregistrant le plus grand nombre d'incidents de protection (2,876) au cours du premier trimestre de l'année 2024. De graves violations des droits humains ont été commises par les acteurs armés non étatiques dans les régions de Bandiagara, Douentza et Mopti. La situation sécuritaire reste fragile à cause des activités croissantes des groupes armés non étatiques et les affrontements entre ces groupes armés non étatiques et les milices d'autodéfense, des attaques et incursions de villages, des enlèvements ciblés de personnes et des assassinats.

Le 09 février 2024, la ville de Mopti (quartier I Wayekoro), aurait été la cible d'attaque perpétrée par des groupes armés non étatiques. Lors de l'infiltration dans ledit quartier, le Maire de la commune de Togueré-Coumbé, cercle de Tenenkou qui résidait à Mopti pour cause d'insécurité, a été tué par balle. Le 14 mars 2024, le village de Kouna, situé à 25 km de Soufouroulaye chef-lieu de la commune de Sio, aurait subi une attaque des groupes armés qui auraient ciblé des civils lors de l'assaut. Le bilan ferait état d'une douzaine de personnes tuées par balle et trois personnes grièvement blessées, évacuées à l'hôpital Somine Dolo de Sevaré pour des soins. À cette attaque s'ajoute le risque de représailles et de mouvement spontané de la population, vu le nombre élevé de pertes en vies humaines enregistrées.

Catégories des violations rapportées dans la region de Mopti



Bandiagara a subi plusieurs incursions de villages et menaces d'attaques par des groupes armés non étatiques. Les incidents les plus récurrents documentés sont les atteintes au droit à l'intégrité physique/psychique et au droit à la propriété et les mouvements forcés de population. Les communes les plus touchées en termes d'incidents de protection étaient Soubala et Doucoumbob. Néanmoins, une diminution drastique des incidents de protection a été observée à Bandiagara et dans l'ensemble des localités de Mopti (767 en mars par rapport à 1,285 en février), à cause de la présence active des patrouilles des FDS pour la sécurisation de plusieurs localités de ladite région. Seule la région de Douentza a connu une augmentation des incidents de protection pendant le dernier mois du trimestre (449 en mars contre 344 en février). Cette augmentation s'explique par la présence accrue des groupes armés dans plusieurs localités de ladite région et les opérations des FDS, notamment dans les communes de Kerena, Korarou et Débere.

La présence active des groupes armés non étatiques dans la région a fortement réduit les activités de subsistance des populations civiles et les opportunités de services socio-économiques, exposant celles-ci à plusieurs risques de protection. Le 08 février 2024, le village de Soye, chef-lieu de la commune de Soye, cercle de Mopti, aurait subi une attaque des groupes armés qui seraient venus prélever la Zakat (aumône en islam) sur les récoltes des habitants. Par crainte et peur des représailles, plusieurs habitants auraient été obligés de remettre 02 sacs de riz par personne aux groupes armés. Le 15 mars 2024, lors d'une irruption des groupes armés dans le village de Guidjo chef-lieu de la commune de Deboye, cercle de Youwarou, les assaillants auraient imposé des restrictions sur les jeux (football) et les activités de divertissement dans ladite localité. Cette interdiction, combinée avec la fermeture des écoles, augmente les risques de protection pour les jeunes et les enfants, tels que la violence basée sur le genre et l'enrôlement forcé des jeunes aux rangs des groupes armés.

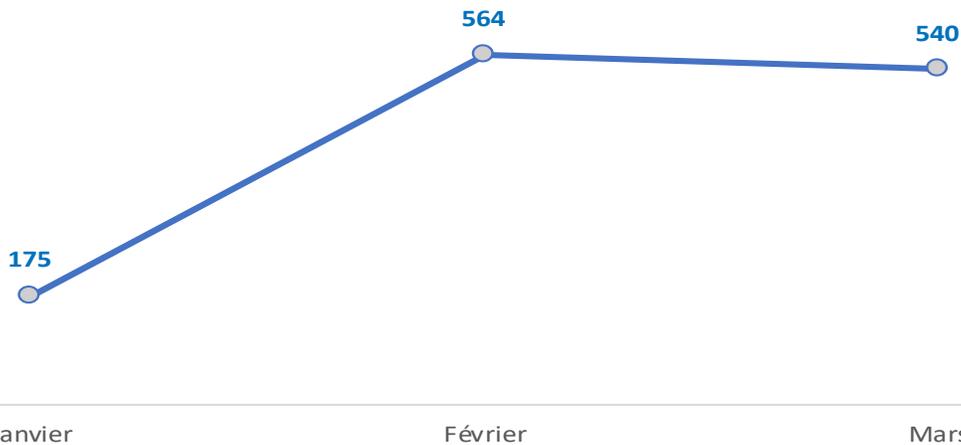
En outre, un enlèvement de plusieurs travailleurs humanitaires sur l'axe routier Tonou-Koro par les groupes armés, a été documenté le 11 février 2024. Ces travailleurs en mission pour des besoins d'assistance aux réfugiés burkinabè installés à Yoro, chef-lieu de la commune, ont été la cible d'enlèvement. Selon les informations, l'objectif des groupes armés était de consolider leur présence ou influence dans ladite localité.

La contamination par les engins explosifs (EE), largement utilisés lors des affrontements et attaques, et surtout la forte présence des engins explosifs improvisés (EEI) continuent également de s'étendre dans certaines zones du centre notamment dans les cercles de Douentza, Bandiagara et Bankass. Ces incidents affectent les civils de manière disproportionnée en particulier dans les localités dépourvues de structures sanitaires, surtout pour ce qui concerne la prise en charge spécialisée des victimes de ces incidents, nécessitant par exemple une prise en charge médicale d'urgence et/ou des soins médicaux spécialisés. La contamination explosive restreint également l'accès des populations aux services de base (santé, écoles), exacerbant leurs vulnérabilités et les risques de protection. Ainsi, le 24 février 2024, une charrette traînée par un cheval, transportant un groupe de femmes de la commune de Timiniri, a heurté un EEI (mine) posé par les GANE alors qu'elles étaient en mouvement entre Ogossagou village et Soh. Le bilan fait état de trois (03) morts et huit (08) blessés, parmi lesquels cinq (05) enfants.

#### 4. Ségou

Pendant la période sous revue, les régions de Ségou et de San ont été marquées par des opérations militaires et des violations flagrantes des droits humains perpétrées par des acteurs armés non étatiques (GANE). La fermeture des services sociaux de base dans certaines localités de Niono, Macina, Ségou et Tominian ont davantage augmenté la vulnérabilité des populations civiles, en affectant les conditions de vie des personnes déplacées et des communautés hôtes.

## Tendance mensuelle des incidents signalés au premier trimestre



La présence limitée des Forces Armées Maliennes (FAMA) pèse sur la balance de l'insécurité et augmente le nombre des violations des droits humains. Les communautés les plus touchées par ces violations sont les commerçants, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les artisans, les ouvriers, les leaders communautaires et les imams.

Le 11 février 2024 dans le village de Touba, cercle de Dioro, quatre (4) agriculteurs ont été victimes d'enlèvement dans les champs par un groupe armé non étatique, tandis que le 18 mars 2024, un leader de la milice d'autodéfense aurait été arrêté par les FAMA lors d'une patrouille dans la localité de Sarro. Il serait accusé d'être auteur de nombreux cas d'exécutions sommaires d'éleveurs de ladite localité.

En février, le système de monitoring de protection a enregistré et documenté 564 incidents de protection contre 175 cas enregistrés au mois de janvier 2024. Cette hausse pourrait être attribuée à l'augmentation des affrontements entre les groupes armés non étatiques et les FAMA.

Ces différentes violations ont fragilisé l'environnement de protection des populations civiles déjà affectées par le manque d'activités économiques et le changement climatique. Le cercle de Macina est touché par une succession d'actes de violations graves des droits humains par des groupes armés non étatiques. Des villages sont attaqués, les greniers incendiés, et les cultivateurs tués par les groupes armés. La liberté de mouvement des populations est restreinte et les axes qui relient les communes sont coupés ou bloqués. À titre d'illustration, le 06 février 2024, le village de Sissèbougou dans la commune de Timissa, cercle de Tominian, région de San, a été attaqué par un groupe armé non étatique à bord de motos. Le bilan provisoire était d'un homme blessé, des greniers et cases brûlés ainsi que des animaux emportés.

La ville de Macina à elle seule abritait en février 18,401 personnes déplacées internes. Le mouvement est lié à de nombreux facteurs, parmi lesquels les représailles, les exactions et les menaces de mort.

À cela s'ajoute le refus d'adhésion à la dynamique des groupes armés non étatiques (présumés radicaux), les intimidations et les agressions physiques ou psychologiques infligées aux populations civiles. Toutes ces causes auraient contraint les ménages à quitter leurs villages pour trouver refuge dans les grandes villes. Ainsi le 05 mars 2024, une vingtaine de ménages du village de Tchontche dans la commune de Saye, cercle de Macina, région de Ségou, se seraient réfugiés dans la ville de Djenné, chef-lieu de la commune par crainte de représailles des groupes armés. Selon les informations recueillies auprès des sources, ce mouvement serait survenu à la suite de l'attaque du 20 février 2024, du village de Tchontche par les groupes armés qui auraient tué une dizaine de

personnes. Les populations locales qui restent dans ces localités sont obligées de s'acquitter de la zakat (aumône en islam) ou de donner leurs enfants à ces groupes armés pour être enrôlés.

Les acteurs humanitaires aussi sont touchés par l'insécurité dans la localité. En effet, le 08 février 2024, un agent d'une ONG a été enlevé par un groupe armé dans la commune de Kolongo.

Le cercle de Niono a été le plus touché par le conflit armé avec plusieurs attaques de villages et des positions des FAMA, qui ont occasionné des restrictions de mouvement et le déplacement de milliers de personnes. La ville de Niono est en alerte après l'attaque simultanée des postes de contrôle des entrées et sorties de la ville. Cette alerte a été renforcée par une lettre circulaire du préfet de Niono (du 7 mars 2024) instaurant un couvre-feu dans le cercle. Par ailleurs les communes de Diabaly, Dogofry, Kala-Siguida, Marico, Pogo ou encore Sokolo, sont sous l'influence des groupes armés non étatiques d'une part, et d'autre part des milices d'autodéfense, surtout la commune de Dogofry où une forte mobilisation des milices pour contrer les groupes armés est constatée. Le 13 février 2024, la milice d'autodéfense aurait demandé à 17 villages de la commune de Dogofry de contribuer à hauteur de 100.000 XOF pour garantir la sécurité des populations et libérer les détenus de la localité.

## 5. Sikasso

L'environnement de protection dans la région de Sikasso devient de plus en plus inquiétant. Dans certaines communes notamment dans la commune de Finkolo, dans le village de Gualamatiébougou, les incursions des groupes armés non étatiques de janvier, ont semé la psychose au sein de la population et augmenté les risques de protection. Certains services sociaux de base tels que la mairie et les écoles ont été menacés de fermeture. Le 18 janvier 2024, des groupes armés non étatiques (présumés radicaux) lourdement armés, ont bloqué le village de Gualamatiébougou pour y effectuer leurs achats en vivre avant de repartir vers le territoire Burkinabè.

Les communes de Danderesso, Finkolo et Yorosso ont aussi connu des violations des droits humains perpétrées par les groupes armés non identifiés pendant les mois de février et de mars. Dans les localités telles que Bourra, Danderesso, Kouri, et Yorosso, les groupes armés non étatiques mettent la pression sur les populations civiles hostiles à leurs règles en leur interdisant l'accès aux foires hebdomadaires et aux services sociaux de base (écoles, mairie etc.). Les populations civiles sont généralement soumises à des contrôles de routine lors des foires hebdomadaires dans les zones sous leur contrôle.

Dans le cercle de Koutiala, dans les communes de Kapalla, Moliballa et N'gountjina, une accalmie a été constatée durant le mois de mars. Cette accalmie est due aux patrouilles régulières des FSD en vue de sécuriser la construction d'un camp militaire entre Kapalla et N'gountjina. Ce qui a fortement réduit l'insécurité dans cette partie de la région, contrairement aux communes de Thièrè, Sougoumba et Sanguela, en allant vers la frontière avec le Burkina où les GANE sont présents et mènent des actes de braquage sur la RN12 en passant par Koutiala et Kouri. De plus, des personnes armées non identifiées ont été aperçues sur les axes routiers dans la commune de Yorosso et Bougouni.

### III. Problématiques spécifiques de protection

De façon générale, il est important de signifier que les affrontements armés entre porteurs d'armes, les activités croissantes des groupes armés au Mali et les déplacements qui en découlent, affectent les civils de diverses manières en fonction de facteurs tels que l'âge, le genre, l'origine ethnique, sociale, religieuse ou autre. Certains groupes, dont les femmes, les enfants, les personnes âgées et handicapées, sont souvent plus touchés que les autres. En conséquence, leurs préoccupations spécifiques sont souvent moins perçues voire négligées dans les évaluations des besoins et les réponses.

#### ***Violences basées sur le genre***

Au cours du premier trimestre de 2024, 2,315 incidents de violence basée sur le genre (VBG) ont été signalés, comparé à 1,782 incidents rapportés à la même période en 2023, représentant une augmentation de 30 %. Ces incidents signalés ont été pris en charge dans les centres d'écoute des organisations de lutte contre les VBG, ainsi que dans les centres intégrés de prise en charge holistique du gouvernement et d'autres ont été traités par des cliniques mobiles mises en place par certaines organisations de lutte contre les VBG. Ces chiffres incluent également des données secondaires collectées auprès d'organisations qui n'utilisent pas de système formel de gestion des informations sur les VBG tel que le GBVIMS, comme les associations de défense des femmes, les services de police ou les centres de santé secondaires. La détérioration de la situation sécuritaire a rendu les services de prise en charge des VBG difficiles d'accès pour les communautés touchées. Entre 28 % et 31 % des incidents sont signalés jusqu'à un mois après l'incident, compromettant le protocole de gestion clinique. Parmi les cas rapportés au premier trimestre 2024 (2,315 incidents), 30% étaient des violences sexuelles, dont 20% de viols, 10% d'agressions sexuelles et 7% de mutilations génitales féminines. Les violences psychologiques représentent 21% des incidents, les agressions physiques 23% et les mariages forcés 7%. 709 cas de violences sexuelles documentés au cours de la période de rapportage, dont 487 cas de viols.

Les femmes adultes représentent 64% des survivantes de viol, tandis que les filles de moins de 18 ans représentent 36%, dont 17% sont des enfants de 0 à 11 ans et 19% ont entre 12 et 17 ans. Parmi les enfants de 0 à 17 ans, 7% sont des victimes d'abus sexuels et 3% mariés précocement. Ces enfants ont également été exposés à d'autres formes de violence, notamment l'exploitation sexuelle (1%), les pratiques traditionnelles préjudiciables (6%) et l'esclavage sexuel (1%).

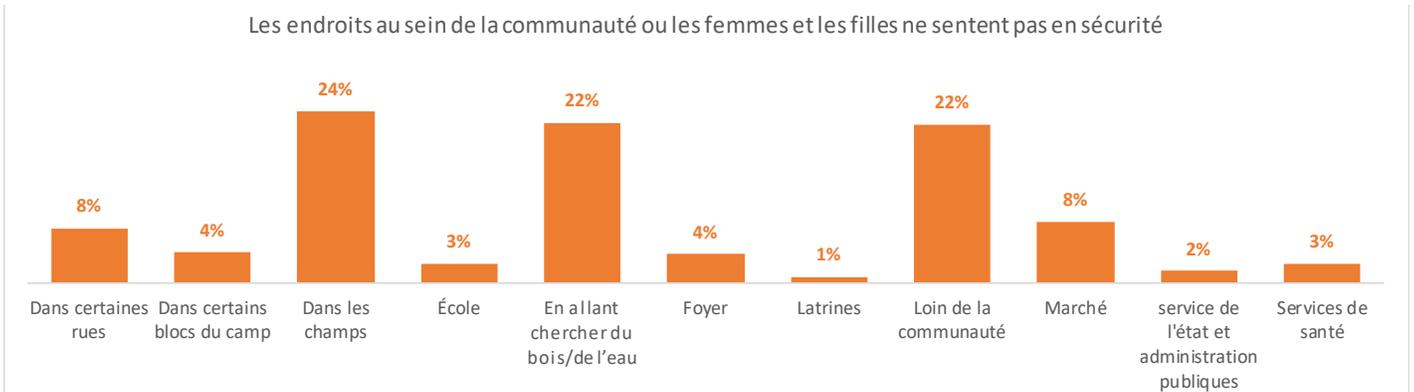
La VBG est répandue et principalement dirigée contre les femmes et les filles, impliquant des mariages forcés, de la violence domestique, et le déni de ressources. Au premier trimestre 2024, tous les cas signalés concernaient des femmes, dont 38% étaient des filles et 69% des femmes adultes. Bien que les hommes soient également touchés, les femmes en sont généralement les principales victimes. Les interventions actuelles se concentrent sur les personnes déplacées internes (PDI), bien que la majorité des survivants appartiennent à la communauté d'origine (71%) par opposition aux PDI retournées (29%). Les experts soulignent le besoin de fournir des services d'assistance aux hommes, complémentaires à ceux des femmes, pour lutter contre la VBG. La sensibilisation dans les sites de PDI reste pertinente/cruciale pour informer sur les services spécialisés disponibles et les systèmes de référencement appropriés, en raison du risque que de nombreux déplacés ou personnes en déplacement prolongé ne reconnaissent pas leur vulnérabilité à la VBG.

Les incidents de VBG signalés révèlent l'ampleur du problème dans les communautés rurales/locales, malgré les efforts déployés par le gouvernement et les acteurs de la protection. La prévalence de la violence domestique est particulièrement préoccupante, avec une majorité de femmes et de filles victimes chez elles. De plus,

une proportion importante d'incidents survient aux points d'eau et en brousse/forêt, lors de la recherche de ressources vitales comme l'eau et le combustible. Ces données sont corroborées par un rapport de septembre 2023, qui indique que les femmes et les filles passent en moyenne entre 5 et 30 minutes à trouver de l'eau en brousse, tandis que de nombreux ménages craignent pour leur sécurité dans ces environnements. Ces défis persistent malgré les mesures prises pour prévenir la VBG et mettent en évidence la nécessité d'une action continue pour protéger les populations vulnérables.



Selon les données du monitoring de protection P21 de janvier 2024, 70% des femmes interrogées trouvent qu'il y a des endroits dans leur localité où les femmes et les filles sont en insécurité. 68% de ces endroits sont ceux éloignés de la communauté, notamment en se rendant aux champs, à la recherche d'eau et de bois de chauffage, ce qui est aussi corroboré par les données du GBVIMS sur les lieux des incidents VBG.



La violence domestique, principalement attribuée aux partenaires intimes, cause un lourd traumatisme psychologique et/ou physique, affectant les survivants et leur famille. 47% des incidents sont liés à des partenaires, avec 88% des auteurs présumés étant des hommes ou des garçons. Bien que rares dans les écoles (environ 1%), 27,3% des élèves ont été touchés par les VBG (évaluation août 2022-INSTAT). La collaboration entre les acteurs de la protection et de l'éducation est cruciale pour atténuer ces risques dans les écoles et orienter les victimes vers les services spécialisés disponibles. La sous-déclaration des violences sexuelles liées au conflit est un problème majeur, souvent dû à la peur des représailles. Ce trimestre, sur 709 cas signalés, 162 concernent des violences liées au conflit, principalement commises par des acteurs armés de toutes affiliations. Bien qu'aucun cas d'abus ou d'exploitation sexuelle n'ait été officiellement déclaré, des acteurs humanitaires (des ONG nationales et internationales, ainsi que des membres des Nations Unies), sont soupçonnés d'être impliqués dans des VBG, notamment le déni de ressources et la violence psychologique.

L'accès aux services spécialisés pour les victimes de VBG est entravé par des défis de disponibilité et d'accessibilité. Les guichets uniques sont souvent difficiles d'accès en raison des opérations militaires et de la présence de groupes armés, ainsi que des contraintes financières pour se rendre aux services. Le manque de financement limite également les services VBG dans les zones moins sécurisées. La majorité des acteurs se concentrent sur la prévention et le référencement, avec peu de cliniques mobiles disponibles en raison des restrictions des groupes armés. Cette difficulté d'accès affecte directement la réponse aux cas de viol, avec une recherche d'aide médicale tardive pour 44% des survivantes. Bien que 88% aient eu accès à une assistance psychologique, celle-ci reste limitée en termes de suivi. La culture au Mali favorise souvent un plan de sécurité familial plutôt que l'hébergement spécialisé, que 58% des survivantes ont refusé. Parmi celles qui ont accepté, 46% n'ont pas pu accéder faute de places disponibles.

## ***Protection de l'enfant***

Malgré les contraintes de financement et d'accès à certaines régions du pays, 50,283 enfants vulnérables et 1,077 adultes (53% de filles et femmes) ont bénéficié d'interventions en santé mentale et soutien psychosocial grâce à des partenariats efficaces et une bonne coordination. Pour le nombre d'enfants vulnérables soutenus, ce résultat représente une baisse de 11% par rapport au premier trimestre 2023.

328 enfants victimes de violences (51% de filles) ont été pris en charge par les partenaires, principalement à Bamako (37,5%), Tombouctou (17%), Mopti (15%), Ménaka (14%) et Gao (11%).

Le domaine de responsabilité a continué à soutenir les enfants affectés par le conflit et le déplacement avec la prise en charge et/ou réunification familiale de 166 enfants non-accompagnés et séparés (45% de filles). Ce résultat est en baisse de 84% par rapport au premier trimestre 2023. Parmi ces enfants, 64% ont été pris en charge à Bamako, 17% à Gao et 11% à Mopti.

Le nombre d'enfants associés aux forces et groupes armés ayant bénéficié de soins temporaires et/ou réintégration socio-économique au premier trimestre 2024 a baissé de 89% par rapport au premier trimestre 2023 avec 28 enfants (29% de filles). Parmi ces enfants, 71% ont été pris en charge à Bandiagara et 21% à Bamako.

La diminution notable de l'assistance fournie aux enfants associés aux forces et groupes armés au deuxième semestre 2023 s'est poursuivie au premier trimestre 2024. La diminution de l'assistance a également impacté la prise en charge des enfants non-accompagnés et séparés. Cette baisse peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment le départ effectif de la MINUSMA au 31 décembre 2023 qui a exacerbé les défis d'accès et de maintien des interventions des acteurs de la protection de l'enfant dans certaines zones des régions de Gao, Ménaka, Kidal, Mopti, Ségou, Tombouctou et Taoudenni. Par ailleurs, le départ de la MINUSMA a mis un frein au dialogue avec les parties au conflit sur la mise en œuvre des activités convenues dans le plan d'action visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés.

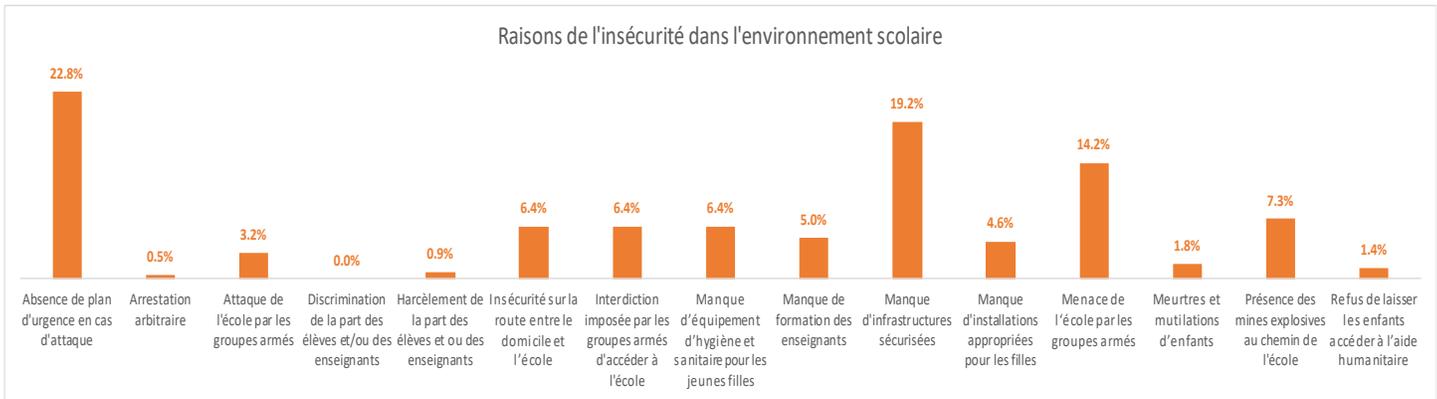
Ces limitations ont entraîné des difficultés à atteindre les enfants affectés et mettre en œuvre les efforts de sensibilisation nécessaires, ainsi que des difficultés à maintenir les capacités de surveillance des violations graves.

UNICEF est le co-lead du Groupe de Travail National sur le MRM (GTN-MRM ou CTFMR en anglais) conjointement avec le Bureau du Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire au Mali (D/SRCG RC/HC). À la suite du départ de la MINUSMA, UNICEF a pris le lead sur les responsabilités techniques liées à la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les six violations graves contre les enfants en période de conflits armés (MRM). Cependant les défis sont plus importants du fait de la limitation des capacités de mouvement, des contraintes d'accès et des opérations militaires en cours dans certaines régions du Mali. La persistance de la diminution des financements pour répondre aux besoins des populations affectées au Mali, en particulier pour la protection, a également un impact négatif sur les capacités de réponse.

Concernant les enfants, le monitoring de protection a signalé 199 cas de violations contre les enfants. Les localités les plus touchées sont la région de Ségou avec 96 cas signalés, la région de Mopti avec 40 cas, la région de Sikasso avec 37 cas, Gao avec 15 cas, et 6 cas à Tombouctou. Parmi les cas signalés, 42% des cas sont des mouvements forcés, 37% des cas d'atteintes à l'intégrité physique/psychique, 15% des cas d'atteintes au droit à la vie, et 5% des cas d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne.



Par ailleurs, 62% des ménages interrogés dans le cadre du monitoring de protection P21 en janvier 2024, pensent que l'environnement scolaire de leurs enfants n'est pas sécurisé. Cette insécurité est due principalement à l'absence de plan d'urgence en cas d'attaque, ce qui laisse comprendre que les risques d'attaque contre les écoles existent dans ces localités. Les écoles sont des lieux de protection pour les enfants et des espaces appropriés pour les sensibiliser sur les risques de protection auxquels ils sont exposés.



## **Menace/présence des engins explosifs improvisés**

Dans les différentes localités, la menace explosive demeure l'un des risques de protection majeurs pour la population civile. Selon les informations disponibles auprès des acteurs de lutte antimines, au premier trimestre 2024, un total de 66 incidents liés aux engins explosifs a été enregistré par les acteurs de la lutte antimines humanitaire (LAMH), INSO et le monitoring de protection. Ces incidents impliquant l'utilisation d'engins explosifs affectent majoritairement la population civile. Selon les chiffres compilés, les incidents liés aux engins explosifs ont fait 117 victimes (66 morts et 51 blessés) dont plus de la moitié sont des civils. Cette situation semble en partie due à l'augmentation d'EEI en lien avec une augmentation des opérations militaires dans ces zones, entraînant des déplacements de populations. Cette situation est accompagnée par une dispersion plus large de ces dispositifs sur des routes secondaires essentielles aux déplacements des populations civiles. À son tour, les mouvements forcés liés à l'insécurité et/ou des opérations militaires augmentent l'exposition et la vulnérabilité des civiles à la menace explosive.

En outre, la menace explosive entrave gravement la capacité de déplacement des populations civiles et leur accès aux services essentiels, y compris l'assistance humanitaire. Elle représente également une contrainte d'accès majeure pour les acteurs humanitaires.

## **Logement, Terre, Propriété et Ressources naturelles**

Le manque d'accès aux services de base, l'insécurité, la perturbation de la vie économique qui en découle, ainsi que le manque d'accès à l'identité juridique et la sécurisation des biens et propriétés dans les zones les plus touchées par les conflits, aggravent davantage les défis affrontés par la population en particulier au centre et au nord du pays.

Les données du premier trimestre indiquent une augmentation des incidents de protection liés aux questions de Logement, Terre et Propriété (LTP), en particulier dans les régions de Ségou, Bandiagara, Mopti et Gao, en raison de la dégradation de la situation sécuritaire dans ces localités ainsi qu'en raison d'une baisse significative des conditions socio-économiques des populations dans ces zones.

Depuis le mois de février, plusieurs cas de perte d'accès aux terres agricoles due aux problèmes de sécurité et aux déplacements ont été constatés ainsi que la perturbation des activités économiques et l'épuisement des sources locales de résilience dans lesdites régions.

Entre janvier et mars 2024, 572 cas d'expulsions forcées ont été enregistrées ainsi que 31 cas de menaces d'accaparement des terres par des groupes armés non étatiques présumés radicaux sur les agriculteurs et les éleveurs dans les régions de Ségou, de Mopti, de Bandiagara et de Gao. Cela équivaut à un nombre record d'incidents dans un trimestre.

Au cours du premier trimestre 2024, le domaine de responsabilité LTP a assisté plus de 656 personnes vulnérables dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou malgré les difficultés de financement auxquelles il est confronté.